

MASQUES

MASQUES CHIRURGICAUX ACHETES PAR L'OFFICINE

FACTURATION DES MASQUES CHIRURCAUX A L'ASSURANCE MALADIE

Utiliser le code MSQ

- MSQ comprend
- Le prix du masque : 0.10 € HT – TVA 5.5 %
 - L'indemnité de délivrance : 2 € HT – TVA 5.5%
 - la prise en charge à 100%
 - de fait, ne plus utiliser le code PMR « EXO 3 »

Tarif unitaire du masque : 0.10 € HT

	Patients Covid Patient Cas contact	Patients à haut risque médical	Salariés Aide à domicile Accueillant familiaux
Nombre de masques délivrés	30 masques	50 masques pour cinq semaines	Aide à domicile 50 masques x 5 semaines x nbre d'employeurs ex : 3 employeurs = 150 masques Accueillant familiaux 50 masques x 5 semaines X nbre de personnes accueillies ex : 3 personnes accueillies = 150 masques
Justificatif	Présentation d'un justificatif de l'Assurance maladie (mail/SMS) ou d'un résultat positif du test RT/PCR	Présentation d'une prescription médicale	- Attestation URSSAF - Pièce d'identité - <i>Aide à domicile</i> : Bulletin salaire CESU - <i>Accueillant</i> : Relevé mensuel financier de moins de 3 mois
FACTURATION	NIR du patient N° médecin traitant ou n° fictif si pas de médecin traitant		- NIR du salarié Ou NIR fictif : 1 55 55 55 CCC023 → CCC = code Caisse du pharmacien - Date de naissance : 31/12/1955 - N° prescripteur fictif 29199143 8 FSE établie en télértransmission SESAM sans Vitale
Indemnité de délivrance	2 € (HT) + TVA à 5.5 % par délivrance		
Indemnité globale en JANVIER 2021	0.10 x 30 x 5.5% + 2 € x 5.5 % = 5.28 € TTC	0.10 x 50 x 5.5% + 2 x 5.5% = 7.39 € TTC	0.10 x 50 x nbre employeurs x 5.5% + 2 x 5.5% = 7.39 € TTC

COEFFICIENT DE MAJORATION applicables à l'indemnité de délivrance et au tarif unitaire

	Guadeloupe, Saint- Barthélemy, Saint Martin	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Coefficient de majoration	1,3	1,15	1,2	1,2	1,36

MASQUES

MASQUES DE CATEGORIE 1 ET 2

INFORMATION DU PATIENT

Dans un récent avis, le Haut Conseil de la Santé Publique recommande le port des masques de catégorie 1 « en raison de leur meilleur pouvoir filtrant » plutôt que ceux de catégorie 2 et ceux de fabrication artisanale.

Dans ce cadre, [le décret du 27 janvier](#) précise les modalités d'information lors de la vente de masques selon leur catégorie.

Masques de catégorie 1

- Masques chirurgicaux de norme EN 14683 + AC : 2019 ou norme étrangère reconnue comme équivalente,
- Masques FFP2 ou FFP3 de norme EN 149 + A1 : 2009 ou une norme étrangère reconnue comme équivalente (sans valve expiratoire)
- Masques à usage non sanitaire (en tissu) s'ils répondent aux caractéristiques suivantes :
 - Efficacité de filtration des particules de 3 micromètres supérieure à 90%, respirabilité pour un port de masque pendant 4 heures, perméabilité à l'air supérieur à 96 litres par mètre carré et par seconde pour une dépression de 100 pascal.
 - Forme du masque permet un ajustement sur le visage avec couverture du nez et du menton sans couture sagittale
 - S'ils sont réutilisables : niveaux de performances maintenues après au moins 5 lavages

Les masques de catégorie 2 ne répondent aux caractéristiques mentionnées ci-dessus.

Les masques de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent être exposés dans des espaces de vente bien distincts.

Lors de la vente de masques de catégorie 1, le consommateur doit être informé, de manière visible, lisible, qu'ils répondent aux prescriptions des autorités sanitaires.

Pour la vente de masques de catégorie 2, le consommateur doit être informé, de manière visible, lisible, qu'ils ne répondent pas aux prescriptions des autorités sanitaires.

Les masques FFP2 peuvent être vendus en pharmacie d'officine.

MASQUES

MASQUES DU STOCK ETAT

Délivrance jusqu'à épuisement des stocks détenus par la pharmacie
Masques chirurgicaux ou Masques FFP2

ATTENTION, l'indemnisation des masques du stock Etat par l'Assurance Maladie peut être close prochainement.

Distribution des masques aux professionnels	
Procédure de facturation pour une délivrance	<p>Pour les médecins FSE avec ce même médecin comme prescripteur et comme patient</p> <p>Pour les autres professionnels FSE établie en télétransmission SESAM sans Vitale avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le numéro d'assuré fictif 1 55 55 55 CCC 023 CCC correspond au numéro de la caisse de rattachement de la pharmacie, n° utilisé lors de la délivrance de prescription anonyme ex. Norlevo - la date de naissance 31/12/1955 - le numéro médecin fictif 291991438
Codes produits en PMR	<p>Masque chirurgical : 0,01€ (HT) - Code « masque 01 » à ou/et FFP2 : à 0,02 € (HT) - Code « masque 02 » + Code « masque 1 » à 1,02 € TTC pour une 1 semaine Ou PMR 2.04 € TTC pour 2 semaines</p>
Inscription de la prise en charge à 100%	EXO 3 (stérilité)
Exemple de délivrance de 24 masques FFP2 pour 1 semaine à un dentiste	$1.02 \text{ € TTC} + 0.02 \text{ €} \times 24 = 1.5 \text{ € TTC}$
Exemple de délivrance de 24 masques chirurgicaux pour 1 semaine + dotation unique de 50 masques pédiatriques + dotation hebdomadaire de 50 masques chirurgicaux à un médecin	$1.02 \text{ € TTC} + 0.01 \times 124 = 2.26 \text{ € TTC}$

MASQUES

Professionnels	Masques délivrés par la pharmacie	Justificatif à présenter
Médecins spécialistes intervenant sur les voies respiratoires Pneumologues, ORL, Gastro-entérologues, Stomatologues, Chirurgiens maxillo-faciaux et Etudiants	24 masques FFP2 par semaine	Professionnel de santé : Carte de professionnel de santé sur laquelle figure le numéro RPPS ou Ameli
Médecins et Etudiants	24 masques FFP2 ou chirurgicaux par semaine + 1 boîte de 50 masques chirurgicaux par semaine	
Chirurgiens- dentistes et Etudiants	24 masques FFP2 ou chirurgicaux par semaine	Etudiant : document de l'université attestant de l' accueil d'un étudiant en stage chez un professionnel de santé libéral
Professionnels en charge des tests de dépistage Covid-19 (dont les infirmiers libéraux ayant conventionnés avec un laboratoire de biologie par exemple)	24 masques FFP2 ou chirurgicaux par semaine	
Biologistes médicaux, Sages-femmes et Etudiants	24 masques chirurgicaux par semaine	
Infirmiers et Etudiants	24 masques par semaine 18 Chirurgicaux - 6 masques FFP2	Manipulateur en électroradiologie médicale Psychomotricien, Diététicien, Ergothérapeute Psychologue Ostéopathe Chiropracteur une attestation d'inscription au répertoire ADELI avec le numéro qui a été délivré par l'autorité compétente
Masseurs- Kinésithérapeutes et Etudiants	18 masques par semaine 12 Chirurgicaux - 6 masques FFP2	
Pharmaciens, Préparateurs en pharmacie, Manipulateurs en électroradiologie médicale, Techniciens de laboratoire de biologie médicale, Physiciens médicaux et Etudiants	18 masques chirurgicaux par semaine	
Audioprothésistes, Diététiciens, Ergothérapeutes, Opticiens-lunetiers, Orthophonistes, Orthoptistes, pédicures-Podologues, Prothésistes et Orthésistes (orthoprothésistes, podo-orthésistes, ocularistes, épithésistes, orthopédistes-orthésistes), Psychomotriciens, et Etudiants	12 masques chirurgicaux par semaine	
Psychologues, Ostéopathes, Chiropracteurs et Etudiants	12 masques chirurgicaux par semaine	
Opérateurs funéraires	15 masques chirurgicaux par semaine	Arrêté préfectoral et numéro d'habilitation
Salariés de l'aide à domicile employés par des particuliers (CESU) pour des actes essentiels de la vie	3 masques chirurgicaux par semaine et par employeur- APA - 6 masques chirurgicaux par semaine et par employeur bénéficiaire de l'allocation personnalisée d'autonomie PCH - 9 masques chirurgicaux par semaine et par employeur bénéficiaire de la prestation de compensation du handicap	Carte d'identité + attestation de moins de trois mois transmise par l'ACOSS/CESU indiquant le nombre de masques attribués, complétée avec leur nom, signature et le nom des employeurs
Accueillants familiaux	3 masques chirurgicaux par semaine et par personne accueillie	Carte d'identité + attestation de moins de trois mois de l'ACOSS/CESU

Patient recevant des masques	Nombre de masques	Justificatif
Patient Covid-19	28 masques chirurgicaux pour 14 jours	Prescription médicale + résultat au test covid-19 + Carte Vitale
Patient Contact	28 masques chirurgicaux pour 14 jours	Justificatif à retrouver sur le téléservice Amelipro « Contact Covid » + Carte vitale
Patient à très haut risque médical	10 masques chirurgicaux par semaine	Prescription médicale + Carte Vitale